



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INDRE

**Siège Social**

24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél. : 02 54 61 61 00  
Fax : 02 54 61 61 16  
Email : [direction@indre.chambagri.fr](mailto:direction@indre.chambagri.fr)

**DECISION DE DELEGATION  
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural

Décide

**Article 1 :**

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Mme Lydie LE ROUX en sa qualité de Directrice Générale de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à l'effet de signer au nom du Président :

- les commandes passées dans la limite de 1 000 € HT à l'exception des dépenses d'investissement
- les annexes de l'acte d'engagement en cas de sous traitance dans le cadre d'un appel d'offres;
- les factures pour attestation du «Service Fait» ;
- les attestations d'inscription à des stages financés par le pôle emploi ;
- les états de présence des stagiaires en exploitation (fin de stage) ;
- les inscriptions et conventions de stages du personnel de la chambre d'agriculture ;
- les congés déposés par les chefs de service et le personnel d'administration générale ;
- les ordres de missions et frais de déplacements des chefs de service et du personnel d'administration générale;
- les bordereaux et courriers de transmission aux services de l'Etat des dossiers d'instruction élaborés dans le cadre des missions de service public « installation – transmission»
- les courriers et actes administratifs de gestion courante.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 183 630 030

[www.indre.chambagri.fr](http://www.indre.chambagri.fr)

De donner, **en cas d'urgence et en son absence pour un délai ne permettant pas de remettre en temps utile le contrat au client concerné**, délégation à Mme Lydie LE ROUX en sa qualité de Directrice de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à l'effet de signer au nom du Président :

- les contrats de prestations de services pour les conseils et formations de courte durée devant être réalisés dans des délais contraints.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie LE ROUX, délégation est donnée à Christophe PERIGORD, chef de service, à l'effet de signer, au nom du Président, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3 :**

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 6 février 2017.

**Article 4 :**

Tous les documents à caractère financier signés par Lydie LE ROUX ou Christophe PERIGORD dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « pour le Président et par délégation, ...».

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,  
Le 06 février 2017  
Le Président,  
Robert CHAZE





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INDRE

**Siège Social**

24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAURoux CEDEX  
Tél. : 02 54 61 61 00  
Fax : 02 54 61 61 16  
Email : [direction@indre.chambagri.fr](mailto:direction@indre.chambagri.fr)

**DECISION DE DELEGATION  
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

**Article 1 :**

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Christophe THOLONIAT en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président:

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

**Article 3 :**

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 6 février 2017.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,  
Le 6 février 2017  
Le Président,  
Robert CHAZE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a checkmark-like flourish.

**Siège Social**  
24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAURoux CEDEX  
Tél. : 02 54 61 61 00  
Fax : 02 54 61 61 16  
Email : [direction@indre.chambagri.fr](mailto:direction@indre.chambagri.fr)

<p style="text-align: center;"><b>DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE</b></p>
---

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

**Article 1 :**

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Christophe PERIGORD en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président:

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

**Article 3 :**

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 6 février 2017.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,  
Le 6 février 2017  
Le Président,  
Robert CHAZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Chaze', is written below the typed name. The signature is fluid and cursive, with a small dot above the 'h'.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INDRE

**Siège Social**

24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél. : 02 54 61 61 00  
Fax : 02 54 61 61 16  
Email : [direction@indre.chambagri.fr](mailto:direction@indre.chambagri.fr)

**DECISION DE DELEGATION  
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

**Article 1 :**

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Dimitri DESLANDES en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président:

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

**Article 3 :**

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 6 février 2017.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,  
Le 6 février 2017  
Le Président,  
Robert CHAZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Chaze', written in a cursive style.